Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260504-2026065-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 04/05/2026

Date de la convocation
28/04/2026

Date d'affichage
28/04/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23 Présents : 22 Votants : 23

A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 4 Mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. BRIZARD Philippe, Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. CONCHE Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusée ayant donné procuration : Mme MORISSET Typhaine à M. HELIAS Patrick

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026065
Objet de la délibération : Devis pour le nettoyage estival des bâtiments communaux

Monsieur HAMON, adjoint aux bâtiments, indique que, comme chaque année, un nettoyage estival de certains bâtiments communaux est à prévoir. Ces travaux (principalement en hauteur), sont effectués par un prestataire. Les bâtiments concernés sont les suivants : école maternelle et primaire, salle polyvalente, salle de sports, restaurant scolaire, annexe au restaurant scolaire du Châtellier, salle du Châtellier. La garderie ne sera pas réalisée cette année compte tenu des travaux actuels. Les travaux de nettoyage réalisés dépendent des bâtiments mais portent principalement sur le nettoyage des vitrages en hauteur, le dépoussiérage en hauteur (poutres, luminaires, vmc, ...), ...

Il présente les devis reçus :
- Net Plus : 2 558.88 € HT (hors garderie)
- Sevel : 1 457.00 € HT

Après délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise SEVEL qui est la moins disante et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 19/05/2026